

BELLE ETOILE ET VOUS

MAI 2022

PUBLICATION DE L'EHPAD RESIDENCE
BELLE ETOILE



02 *LA VIE A
L'EHPAD*

03 *ARRÊTÉ 2022*

05 *ACTIVITÉ DU
MOIS*

06 *RECETTE DU
MOIS*

07 *PAROLE AUX
RÉSIDENTS*

08 *RETOUR SUR LE
MOIS*

12 *JEUX*

MOT DE LA DIRECTRICE

Dans le dernier journal, je vous avisais de l'attente de la tarification de 2022. Le tarif augmente de 2€/jour/résident. Vous trouverez en page 4 et 5 le tarif appliqué à compter du 1/04/2022.

Je vous informe également de la recherche active d'un ou une animatrice pour remplacer Nanou. Nous espérons que cela se fasse au plus vite pour pouvoir proposer davantage de temps d'activités, balades, nouveaux projets,...

Pour rappel, les Olympiades ont lieu le jeudi 23 juin (et non le 26). Nous recherchons des personnes, familles, proches pour nous accompagner dans l'organisation et encourager les résidents lors des activités: L'idée étant de partager un moment de convivialité.

La commission menu se tiendra le 23 mai à 11h. N'hésitez pas à faire remonter aux membres de la commission vos souhaits, idées de plats, menus,...

Le Conseil de la Vie Sociale est programmé le jeudi 2/06. Si vous avez des questions, avis sur la vie de l'EHPAD, le fonctionnement, vous pouvez les communiquer à vos représentants ou via la boîte à échanges près de l'accueil.

Bonne lecture.

Sandrine CHRISTIEN, Directrice Adjointe



Les anniversaires du mois

06 mai :	Yvette LANIES	96 ans
09 mai :	André TANGUY	90 ans
16 mai :	Céline LE GOFF	93 ans
27 mai :	Emilienne LE FRESNE	92 ans



Les personnes qui nous ont rejoints

13 avril :	Mme HENRIO Henriette	89 ans
21 avril :	Mr PAULO Joseph	84 ans
	Mme PAULO Francine	83 ans

Les personnes qui nous ont quittés

3 avril
Mme LE GAL Marie-Thérèse
93 ans

9 avril
Mr LEAUTE Pierre
89 ans

14 avril
Mme EUZENOT Francine
95 ans

16 avril
Mr CROIZE Marcel
91 ans

29 avril
Mr LAMIAUX Gérard
72 ans

***Nous remercions les familles de
nous avoir accordées
leur confiance***





DIRECTION GÉNÉRALE
DES INTERVENTIONS SANITAIRES ET SOCIALES

DIRECTION DE L'AUTONOMIE

Envoyé en préfecture le 20/04/2022

Reçu en préfecture le 20/04/2022

Affiché le

ID : 056-225600014-20220408-DA2022_206-AR

ARRÊTÉ

Relatif à la tarification au titre de l'année 2022
de l'établissement médico-social dénommé

Résidence « Belle Etoile » CLEGUEREC

2022 - 206

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.3221-9 relatif aux compétences du président du conseil départemental en matière d'action sociale ;
- VU l'article L. 6111-2, alinéa 2 du code de la santé publique relatif aux établissements de santé dispensant des soins de longue durée ;
- VU le code de l'action sociale et des familles ;
- VU la Loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;
- VU le Décret n°2016-1814 du 21 décembre 2016 relatif aux principes généraux de la tarification, au forfait global de soins, au forfait global dépendance et aux tarifs journaliers des établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes relevant du I et du II de l'article L.313-12 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU l'arrêté fixant la valeur nette du point GIR départemental pour 2022 ;
- VU les documents budgétaires transmis par l'établissement EHPAD de Clégüerec au titre de l'exercice 2022 ;
- VU les propositions budgétaires et tarifaires présentées par le président du conseil départemental dans le cadre de la procédure contradictoire ;
- VU la délibération du conseil départemental du Morbihan en date du 17 décembre 2021 fixant l'objectif annuel d'évolution des dépenses des services et établissements de personnes âgées tarifés pour 2022 ;
- VU l'annexe activité transmise par l'établissement au titre de l'exercice 2022 ;
- VU le nombre de résidents extérieurs classés par GIR accueillis dans l'établissement et le nombre de résidents âgés de moins de 60 ans ;
- VU la régularisation relative au nombre de résidents non morbihannais accueillis en 2020 pour un montant de - 1 638,84 € ;
- VU la convention tripartite ou le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 – A compter du 1/4/2022, les prix de journées "hébergement" et "dépendance" sont fixés ainsi qu'il suit pour l'établissement ci-après :

Résidence Belle Etoile - CLEGUEREC :

⊙ Prix de journée hébergement permanent + de 60 ans :

- chambre individuelle 58,15 €
- chambre double tarif individuel T2 55,84 €

⊙ Prix de journée hébergement et dépendance – de 60 ans dont :

76,75 €

- Part hébergement : 57,94 €
- Part dépendance : 18,81 €

⊙ Prix de journée dépendance

- GIR 1 – 2 24,39 €
- GIR 3 – 4 15,48 €
- GIR 5 – 6 6,57 €

ARTICLE 2 – Au titre de l'exercice 2022, le forfait global « dépendance » de l'établissement est fixé à 468 795,76 €.

La part départementale du forfait global dépendance 2022 versée à l'établissement s'élève à : 250 690,20 €. Elle prend en compte la régularisation opérée au titre de l'année 2020 et relative aux résidents non morbihannais.

Ce montant n'inclut pas le montant prévisionnel des participations des résidents et des tarifs journaliers à la charge des autres départements.

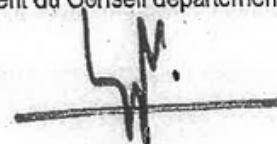
Ce forfait est versé en début de chaque trimestre à l'établissement par le département par fractions forfaitaires égales au quart de son montant.

ARTICLE 3 - Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au Tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Nantes, sis 2 Place de l'Édit de Nantes – BP 18529 – 44185 NANTES cedex 4, dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié, ou de sa publication pour les autres personnes, conformément aux dispositions de l'article 36 du décret n°58-1202 du 11 décembre 1958 modifié.

ARTICLE 4 - La directrice générale des services départementaux, le directeur de l'établissement et le président du conseil d'administration sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département.

VANNES, le 8 avril 2022

Le Président du Conseil départemental



David LAPPARTIENT

Les activités du mois

Lundi 2 : Sport 10h
Atelier mémoire 16h
Sorties
Mardi 3 : RécréaFerme
Jeudi 5 : Messe 16h
Vendredi 6 : cinéma

Lundi 9 : Sport 10h
Atelier mémoire 16h
Mardi 10 : Soins bien-être
Mercredi 11 :
Sorties extérieures
Jeudi 12 : Messe 16h
Vendredi 13 : cinéma

Lundi 16 : Sport 10h
Atelier mémoire 16h
Mardi 17 : RécréaFerme
Mercredi 18 : activité manuelle
Jeudi 19 : Messe 16h
Vendredi 20 : Soins bien-être

Lundi 23 : Sport 10h
Atelier mémoire 16h

Jeudi 26 : Messe 16h
Vendredi 27 : Sorties/balades

Dimanche 29 :
Fête des mères

Lundi 30 : Sport 10h
Atelier mémoire 16h
Mardi 31 : RécréaFerme



Recette du mois

Gâteau renversé fraise & noix de coco

Ingrédients pour 8 personnes :

400 g de fraises

30 g de cassonade

100 g de sucre en poudre

100 g de beurre

50 g de noix de coco râpée

60 g de farine

2 œufs

1 cuillère à café de levure

chimique

Copeaux de noix de coco pour la
déco



Préchauffez le four à 180°C.

Lavez les fraises et réservez-en 6 ou 7 pour la déco. Équeutez les autres et coupez-les en deux dans le sens de la hauteur.

Beurrez un moule à manqué et saupoudrez-le de cassonade.

Répartissez les fraises dans le fond en recouvrant bien tout le moule. (moule 22 à 24 cm de diamètre)

Fouettez ensemble le beurre et le sucre jusqu'à ce que le mélange devienne mousseux. Ajoutez les œufs un à un en mélangeant après chaque ajout.

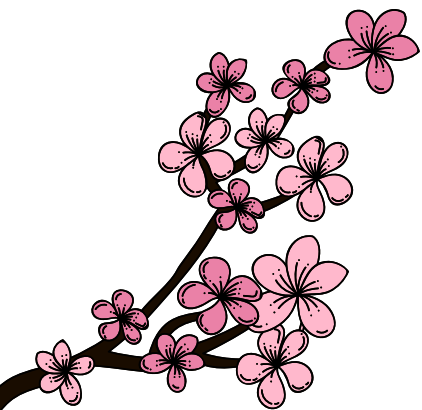
Incorporez ensuite la noix de coco râpée, puis la farine et la levure.

Recouvrez les fraises avec cette pâte.

Enfournez pour 35 minutes

Laissez refroidir avant de démouler.

Vous pouvez ensuite décorer le gâteau de copeaux de noix de coco et de fraises entières.



La parole aux résidents

Emilienne LE FRESNE

Emilienne est née le 27 mai 1930 à Kergrist

Ses parents étaient cultivateurs et avaient un élevage de vaches sur Kergrist.

Emilienne est l'ainée de 3 frères qui à ce jour sont décédés.
Elle a passé ses années primaire à l'école publique de Kergrist.
Puis a continué ses études à Pontivy mais n'a pas obtenu d'examen.

Elle a par la suite été quelques temps "bonne à tout faire" dans des fermes.
Ensuite, elle travaillé en restauration "Chez Mouëllic" au Corboulo à St AIGNAN.
Après cela, elle est partie à Paris, chez un tailleur couturier.

A l'âge de 24 ans, elle revient en Bretagne, et se marie.
De cette union naissent 5 enfants, 3 garçons et 2 filles.

A force de travail, elle a pu construire sa maison sur Cléguerec pour y élever ses enfants et ses nombreux petits enfants.

Cela fait plus de 20 ans qu'elle est veuve et à perdu deux de ses enfants.

En retraite, elle était bien chez elle, puis le médecin lui conseille de venir à l'EHPAD.

Elle est arrivée le 27 janvier 2022, et a trouvée de nombreuses copines avec lesquelles elle rigole bien.

Retour sur le mois dernier

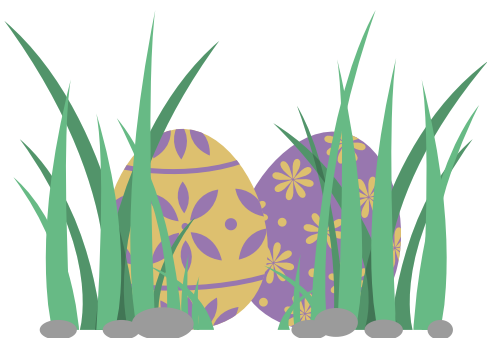


Anne-Marie qui nous
présente la jolie
composition de fleurs
qu'elle a réalisée durant
l'activité art floral animé
par une bénévole.

On profite des premiers
rayons de soleil







ANNIVERSAIRE DU MOIS



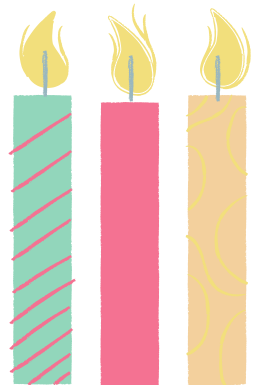
Mme HENRIO Geneviève
93 ans



Mme LE STUNFF Denise
92 ans

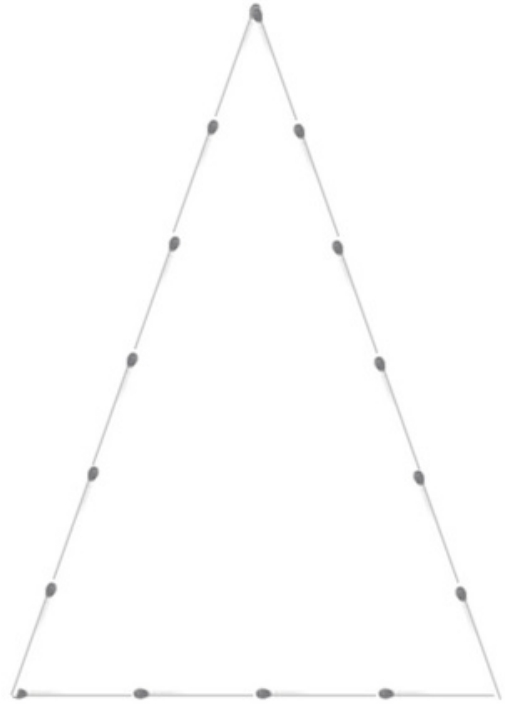


Mme NICOL Marie-Thérèse
93 ans

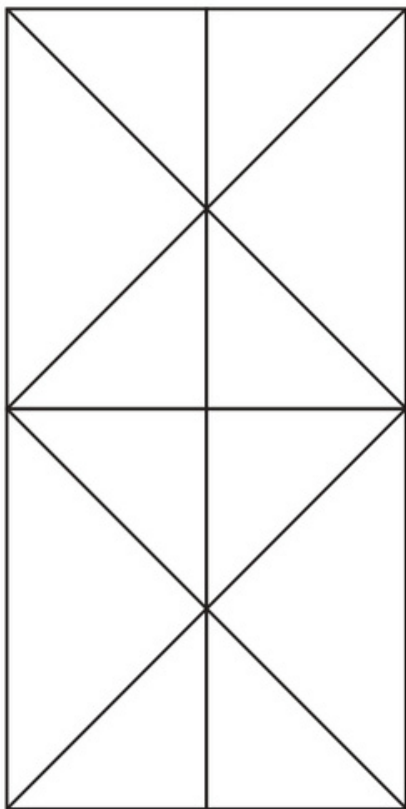


Jeux

*P*ouvez-vous déplacer 5 allumettes de façon à réduire de moitié la surface du triangle représenté ci-dessous ? La figure initiale est composée de 16 allumettes.

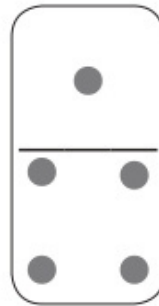


*C*ombien y a-t-il de triangles dans cette image ?



Réponses jeux du mois de Avril

Le domino manquant



Mot Fléché

	C		F		L		V		R
M	A	T	U	T	I	N	A	L	E
	R	O	M	A	N		S	O	S
C	A	R	A	T		B	E	T	E
	B	E	N	O	I	T		O	R
V	I	R	T	U	O	S	E		V
	N	O	E		D		R	O	I
G	I			L	E	V	R	E	S
	E	U	T	E	R	P	E		T
A	R	R	E	T		C	R	U	E